



Joël Labbé

Sénateur écologiste
du Morbihan
Citoyen du Monde



BILAN DE MANDAT 2017/20



« Nul ne peut se sentir, à la fois,
responsable et désespéré. »

J'aime ces mots forts écrits par Antoine de Saint-Exupéry. Élu au Sénat, je me dois d'être responsable, et pourtant, il y a des moments où je désespère !

Quand je reviens en arrière, c'est suite au sommet de Rio de 1992 que j'ai pris la décision de m'engager véritablement en politique en montant une liste pour les municipales de Saint-Nolff en 1995. Tout s'est enchaîné ensuite, et dans toutes les fonctions que j'ai occupées depuis, je n'ai eu de cesse de mener des politiques, ou de prendre des positions en cohérence avec les conclusions déjà alarmantes de ce premier sommet mondial.

Près de trente ans déjà ! Si les choses ont bien évolué au niveau de la prise de conscience, on est encore bien loin du compte au niveau des décisions qui sont prises.

Aussi, parfois, le soir, je désespère ! Mais au matin, je reprends confiance et je repars avec plus de détermination encore !

Même si je me sens souvent décalé dans ce monde politique qui n'est pas vraiment le mien, j'ai conscience de représenter une partie de la population et des élus qui m'ont fait confiance ; il en va de ma responsabilité de poursuivre mes combats pour la défense des valeurs auxquelles je crois et pour contribuer à la construction d'un projet de société qui prenne en compte le dérèglement climatique, l'effondrement de la biodiversité tout comme la déliquescence de la démocratie...

Aussi, j'ai le plaisir de vous présenter le bilan de mi-mandat 2017-2020 de mon activité parlementaire.

Comme vous le constaterez, j'ai poursuivi mon travail sur mes sujets de prédilection concernant l'agriculture, l'alimentation, l'herboristerie... La transition agricole vers l'agroécologie va de pair avec une relocalisation d'une partie importante de notre alimentation. Cela dans l'intérêt premier du monde agricole et paysan : je considère mon travail comme une dette envers ce monde qui m'a vu naître et grandir, imprégné de ses valeurs, du respect de la terre, imprégné aussi de la noblesse des gens simples du monde rural ; ce monde rural et populaire qui est le mien.

Bien cordialement

Joël Labbé



VOTRE SÉNATEUR

Vice-président de la commission des Affaires économiques
Membre du groupe français de l'Union interparlementaire (U.I.P.)
Membre du comité de déontologie parlementaire du Sénat
Président délégué du groupe d'amitié interparlementaire France-Afrique de l'Ouest (Guinée Bissau)
Membre de la commission droit et politiques environnementales du Comité français de l'UICN (Union internationale de conservation de la nature)
Membre de la Commission départementale de la coopération intercommunale (Morbihan)

EN CHIFFRES (2017/20)

33 interventions en discussion générale
47 questions au gouvernement sur des enjeux locaux et nationaux
2 propositions de loi et de résolution (auteur)
32 propositions de loi ou de résolution (cosignataire)
437 amendements déposés (en premier signataire)
1 rapport

UN NOUVEAU GROUPE ÉCOLOGISTE AU SÉNAT

Le renouvellement sénatorial de 2017 avait mis un terme à la belle aventure du groupe écologiste au Sénat, premier groupe écologiste de la V^e République, dont Joël Labbé fut membre de 2012 à 2017. Après sa réélection, Joël Labbé fit alors le choix de se rattacher pendant trois ans au groupe du Rassemblement démocratique et social européen (RDSE) du Sénat, un groupe ouvert et diversifié, qui lui assura une liberté de parole et de vote indispensable pour exprimer son positionnement en faveur de la transition écologique et sociale.

Depuis les dernières élections sénatoriales de septembre 2020, à la faveur du retour des écologistes au sein de la Haute-Assemblée, Joël Labbé est membre du groupe écologiste, solidarité et territoires, composé de 12 membres dont 7 nouveaux élu-e-s et présidé par le sénateur de l'Isère, Guillaume Gontard. Les valeurs du groupe sont celles de l'écologie politique, de la solidarité, de la démocratie et du progrès : protection de l'environnement et des droits humains, urgence écologique et justice sociale, défense des libertés publiques, féminisme, solidarité internationale, démocratie participative, laïcité... La représentation des territoires, l'ancrage rural et la défense de la décentralisation sont aussi des points chers aux élu-e-s du groupe.



Crise sanitaire

Préparons le monde d'après !

Depuis 10 mois, la crise liée au coronavirus a bouleversé notre quotidien et ébranlé nos certitudes. Nous devons faire face aujourd'hui à une crise économique et sociale sans précédent depuis la seconde guerre mondiale, qui affecte particulièrement les plus précaires et les plus jeunes. Si l'heure est à l'organisation d'une réponse sanitaire adaptée et à la mise en place de mesures d'urgence



pour maintenir le tissu économique de notre pays en soutenant les plus fragiles, la question de « l'après » ne doit pas être éludée.

Parce qu'elle a été révélatrice de nos vulnérabilités – pénurie de matériel médical, tensions dans l'approvisionnement en médicaments, tensions dans les chaînes de production, etc. – cette crise nous montre à quel point il est urgent de rebâtir la société sur d'autres bases que celles du capitalisme globalisé. D'autant plus que le lien entre virus émergents et destruction des écosystèmes est aujourd'hui évident. Notre vulnérabilité croissante face aux pandémies résulte en grande partie de la destruction accélérée des habitats de la faune sauvage, par ces mêmes activités humaines qui sont à l'origine du changement climatique et de la perte de biodiversité.

Nous devons donc repenser de manière urgente la construction de notre indépendance dans de nombreux secteurs essentiels à la Nation, tout en réduisant notre empreinte environnementale. Je pense notamment à l'alimentation, qui est un axe fort de mon travail parlementaire, et qui constitue une production stratégique majeure. Même si la France reste une puissance agricole, la vulnérabilité de notre modèle agro-industriel a été mise en lumière pendant cette crise. La transition agricole et alimentaire, attendue par une partie grandissante de notre population, passe à la fois par une relocalisation des productions et par une transition vers l'agroécologie, en vue d'assurer la souveraineté alimentaire de nos territoires. Les circuits-courts ont d'ailleurs connu un boom sans précédent durant le premier confinement. J'ai soutenu, durant cette période, le maintien des marchés de plein-air, permettant aux petits producteurs en vente directe, mais aussi aux acteurs de la pêche artisanale et aux ostréiculteurs de continuer à écouler leur production face à la concentration du pouvoir des grandes surfaces. Il nous faut à tout prix éviter que cette crise se traduise par un renforcement des inégalités économiques et sociales et accélère une numérisation de la société qui se ferait aux dépens des territoires et de la proximité.

Le plan de relance pour contrer les effets de la crise Covid-19 nous donne aujourd'hui cette opportunité inédite de réaliser des investissements de court et long termes favorables à la relocalisation de nos productions tout en engageant la transition écologique. Au sein du groupe écologiste, nous nous sommes battus et continueront de nous battre pour un conditionnement des aides, pour des orientations budgétaires en faveur de plus d'égalité, et pour la mise en œuvre des propositions de la Convention citoyenne pour le climat.

Au chevet des entreprises

► 15/09/20

Déplacement dans le Morbihan de la délégation aux entreprises du Sénat pour aller à la rencontre d'entrepreneurs et identifier leurs difficultés dans le contexte de la crise sanitaire.



Loi Labbé

Bientôt étendue à de nouveaux espaces non agricoles

Le 1^{er} janvier 2017 avait vu l'entrée en application de la loi Labbé interdisant l'usage des pesticides par l'État, les collectivités locales et établissements publics, pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts et voiries. À partir du 1^{er} janvier 2019, ce fut au tour des particuliers de se voir interdire la délivrance, l'utilisation et la détention de produits phytosanitaires. On avait prédit que les communes seraient sinistrées, les jardiniers en déroute, rien de tout cela n'est arrivé ! Bien au contraire, puisque le travail progresse pour étendre cette loi à de nouveaux espaces. En collaboration avec l'association Noé et le député Matthieu Orphelin, Joël Labbé a organisé, en octobre 2019 au Sénat, un colloque dressant le bilan et les perspectives de la loi Labbé, dégagant de nouvelles pistes pour tendre vers le "zéro phyto" sur l'ensemble des espaces non-agricoles. La publication d'un d'arrêté est attendu prochainement, qui concernera à partir du 1^{er} juillet 2022, jardins des copropriétés, parcs et jardins privés, résidences hôtelières, campings, parcs d'attractions, zones commerciales, cimetières, établissements d'enseignement, établissements de santé... ainsi que les équipements sportifs avec une dérogation au 1^{er} janvier 2025 pour les équipements sportifs de haut niveau. Pour Joël Labbé, ces avancées témoignent d'une évolution culturelle forte, même si certains espaces échappent encore à la réglementation.

Zéro-phyto

Pour une harmonisation européenne et internationale

Depuis plusieurs années, Joël Labbé travaille avec de nombreux partenaires européens pour faire avancer la réglementation sur les produits phytosanitaires dans les espaces non-agricoles. Grâce à la loi Labbé, la France est le pays le plus avancé sur ce sujet. Son objectif est que la loi Labbé devienne une norme européenne, pour que l'ensemble des pays de l'UE applique ces interdictions. Depuis le dépôt, en mars 2017 au Sénat, d'une proposition de résolution européenne en ce sens, il a multiplié les rencontres d'acteurs européens engagés dans ce combat, via le réseau PAN Europe (*Pesticides Action Network* et *Pesticides Free Town*) à Bruxelles, au Sud Tyrol, à Londres, à Strasbourg... Sur le plan international, il a participé au Congrès français de la nature, organisé par l'UICN France en juin 2019 à Marseille, pour y présenter un projet de motion pour "Généraliser les techniques alternatives à l'utilisation des pesticides". Cette motion qui vient d'être adoptée avec près de 90 % de votes favorables, constitue un message fort adressé aux États afin d'agir dès maintenant pour une généralisation des alternatives aux pesticides.



Villes européennes sans pesticides

> 27/09/18

Présentation au Parlement européen de la loi Labbé devant les représentants des villes de l'UE ayant banni les pesticides de leur espace public.



Néonicotinoïdes, glyphosate...

Des combats sur tous les fronts

Ce ne sont pas les sujets qui ont manqué, durant les trois premières années de ce mandat, concernant les pesticides, donnant lieu à des débats virulents dans l'hémicycle : recul sur l'engagement de la France à interdire le glyphosate en 2021, retour en arrière sur les néonicotinoïdes à nouveau autorisés pour la culture betteravière... En novembre 2020, suite au vote autorisant à nouveau les néonicotinoïdes, le groupe écologiste et l'ensemble de la gauche sénatoriale ont saisi le Conseil constitutionnel pour non-conformité du projet de loi à l'article 3 de la Charte de l'environnement et à la loi biodiversité de 2016, qui acte le principe de non-régression en droit de l'environnement. Joël Labbé a également dénoncé d'autres scandales sanitaires : les pesticides SDHI, accusés de bloquer la respiration cellulaire dans l'ensemble du vivant ; le prosulfocarbe, herbicide qui par sa volatilité contamine les vergers ; ou plus récemment le cadmium, métal lourd classé comme cancérigène certain, présent dans les engrais phosphatés et qui finit dans l'alimentation. Pour Joël Labbé *"il y a une véritable blocage du système actuel qui ne veut pas reconnaître les méfaits des pesticides. Mais molécule par molécule, nous pouvons arracher des victoires"*. Parallèlement, il continue de porter le combat des acteurs des PNPP (préparations naturelles peu préoccupantes) auprès du ministère, pour accélérer la mise sur le marché de produits alternatifs.

Arrêtés et collectifs anti-pesticides

Une mobilisation sans précédent

Dans son combat contre les pesticides, Joël Labbé sait pouvoir s'appuyer sur la mobilisation de la société civile et des citoyens, qui continue de progresser en France. "L'appel des coquelicots", appel pour l'interdiction de tous les pesticides de synthèse, lancé en 2018 et dont Joël Labbé fut l'un des cent premiers signataires, a recueilli plus d'un million de signatures, fédérant une multitude de collectifs citoyens anti-pesticides partout en France. En 2019, ce sont les maires, soucieux de protéger la santé de leurs administrés, qui ont pris le relais avec leurs arrêtés anti-pesticides, afin de porter à 150 m la distance minimum entre les zones d'épandage et les zones habitées. Suspendus car non conformes à la loi, ces arrêtés symbolisent toutefois le "ras-le-bol" de la population, en quête d'une alimentation saine et d'un environnement préservé. Face à l'inaction de l'État, Joël Labbé a soutenu ce mouvement et accueilli au Sénat les élus regroupés en collectif. Il estime les mesures prises par le gouvernement suite à cette mobilisation, qui fixent une distance minimale de 5 à 10 m en fonction des cultures et des produits, très insuffisantes.



L'appel des Coquelicots

► 05/10/18

Lancement à Vannes du premier rassemblement des Coquelicots pour l'interdiction de tous les pesticides de synthèse, en présence de son fondateur Fabrice Nicolino, et de la chanteuse Emily Loizeau.



Santé, environnement et territoires

Vers une reconnaissance du métier d'herboriste

Les herboristes n'existent plus juridiquement en France depuis 1941, le monopole de la délivrance des plantes médicinales étant depuis détenu par les pharmaciens. Réhabiliter ce métier ancestral, à l'heure où le marché des plantes médicinales explose, est l'un des "chantiers prioritaires" que Joël Labbé s'est fixé dans le cadre de son second mandat.



Ancrée dans la tradition, tournée vers l'avenir, la "filière plantes", de la production agricole à la commercialisation de ses multiples produits dérivés (tisanes, phytothérapie, compléments alimentaires, huiles essentielles, cosmétiques, etc.), s'inscrit aujourd'hui dans un marché dynamique. Elle est au carrefour de nombreux enjeux, tant en termes de santé publique, de protection de l'environnement que de développement des territoires ruraux.

En avril 2018, le Sénat a mis en place une mission d'information sur le thème "Herboristerie et plantes médicinales, des filières et des métiers d'avenir", sous l'impulsion de Joël Labbé qui en était rapporteur. L'objectif était d'appréhender au mieux la situation actuelle, notamment par une analyse fine du cadre législatif et réglementaire, et l'audition de l'ensemble des acteurs de la filière.

Le rapport et ses 39 propositions ont été adoptés à l'unanimité des membres de cette mission pluri-politique le 25 septembre 2018. Parmi elles, des propositions pour développer la production française durable et de qualité à l'heure où 80 % des plantes médicinales consommées en France sont importées. Le rapport propose également le réexamen de la liste des 148 plantes médicinales « libérées » du monopole pharmaceutique, et la possibilité d'y associer leurs usages traditionnels. Il préconise aussi de faire rentrer les plantes dans le système de soin, notamment par la consolidation des formations en phyto-aromathérapie pour les professionnels de santé. Un premier grand pas en avant, même si la mission ne s'est pas accordée sur la reconnaissance des professions d'herboriste de comptoir et de paysan herboriste.

Dans la lignée de ce rapport, Joël Labbé a organisé le 24 mai 2019 au Sénat, un colloque dédié aux métiers de l'herboristerie, puis a constitué un groupe de travail sénatorial pluri-politique, afin de mettre en œuvre les recommandations de la mission d'information. Ce travail suit son cours, bien que freiné par la crise du coronavirus, avec de nombreuses auditions et des rencontres sur le terrain.

En parallèle, Joël Labbé sillonne le territoire pour présenter les conclusions du rapport et travailler à l'élaboration d'une proposition de loi sur les métiers de l'herboristerie, que ce soit à l'occasion d'événements professionnels (Colloque international des plantes aromatiques, médicinales et de la cosmétopée, Conseil spécialisé de France-Agrimer, Assemblée générale du Synadiet, de Phytolia ou des écoles d'herboristerie...), de ciné-débat autour du film *En quête des nouveaux herboristes* ou d'événements grand public (Agir pour le Vivant, Salon Marjolaine...).

**Colloque international
des plantes aromatiques,
médicinales et de la cosmétopée**
➤ 20/11/18

Réception au palais de la présidence
Polynésienne avec Tearii Alpha,
ministre de l'agriculture, suite
à la présentation du rapport
parlementaire sur l'herboristerie.



Réforme de la PAC

Pour une PAC au service de la transition agroécologique

Au sein de la commission des Affaires économiques, Joël Labbé a suivi avec attention, ces trois dernières années, les travaux relatifs à la réforme de la PAC (politique agricole commune), outil majeur d'orientation de nos systèmes agricoles et alimentaires, qui s'appliquera sur la période 2021-2027. Parce qu'elle est un formidable levier pour amorcer la transition agroécologique, Joël Labbé plaide pour une PAC post-2020 qui soit favorable à l'agriculture paysanne, à une alimentation de qualité, à la préservation des équilibres environnementaux, du climat, de la biodiversité, à l'emploi agricole. Pour enrichir ses travaux, il travaille en lien avec la plateforme "Pour une autre PAC", qui rassemble 44 organisations, paysannes, de protection de l'environnement et du bien-être animal, de solidarité internationale, de citoyens et consommateurs, unies pour exiger une agriculture européenne juste, saine et durable. C'est en s'appuyant sur ce partenariat qu'il a organisé au Sénat, le 7 décembre 2018, un séminaire sur la mise en place de paiements pour services environnementaux dans la PAC.

Si les négociations sont encore en cours, cette réforme s'annonce d'ores et déjà décevante et peu ambitieuse. La mobilisation citoyenne reste plus que jamais nécessaire. Pour relever le défi agricole et alimentaire qui est face à nous, le monde paysan a besoin d'être soutenu et accompagné dans le changement de pratiques.

Mal-être des agriculteurs

Briser le tabou

Si les enjeux écologiques ont une importance majeure pour le secteur agricole, les enjeux sociaux sont tout aussi prégnants. On constate ainsi un fort mal-être dans le monde paysan, qui amène malheureusement à des situations parfois dramatiques. En 2019, Joël Labbé a cosigné la proposition de loi de son collègue Henri Cabanel, visant à prévenir le suicide des agriculteurs. Ce texte a permis de lancer l'alerte sur ce sujet, de briser le tabou qui l'entoure, et a mené à la création d'un groupe de travail sénatorial "Agriculteurs en situation de détresse". Joël Labbé suit ses travaux et est également attentif aux actions de l'association "Solidarité Paysans" sur le sujet. Dans le projet de loi de finances 2021, il a porté un amendement visant à faciliter la prise de congés des agriculteurs, en augmentant le crédit d'impôt finançant le recours au service de remplacement. Il est aussi important d'agir sur le fondement de ce mal-être, qui, s'il reste multifactoriel, est trop souvent lié à un manque de revenus. À ce titre, Joël Labbé a porté, dans la loi Egalim, des amendements visant à mieux répartir la valeur au sein des filières pour permettre une juste rémunération des paysans.



"Agroparade" pour une autre PAC

> 22/10/19

Des centaines de manifestants rassemblés devant le Parlement européen à Strasbourg interpellent les eurodéputés pour réclamer « une autre » Politique Agricole Commune européenne.



Industrialisation de l'agriculture

Non aux fermes-usines !

À contre-courant des attentes des citoyens, on a assisté ces dernières années à une multiplication de projets agricoles industriels sur les territoires, à l'image de l'emblématique "ferme des mille vaches". Joël Labbé s'est mobilisé contre plusieurs projets d'envergure dans son département du Morbihan : la création de deux poulaillers industriels à Langoëlan, un projet de poulailler géant à Plaudren, ou encore le projet de ferme-usine de Néant-sur-Yvel. Il se bat également contre les "usines à tomates" qui envahissent la Bretagne et a défendu dernièrement la suppression d'une niche fiscale bénéficiant aux producteurs agricoles pour le chauffage au gaz naturel de leurs serres maraîchères.



Ces projets surdimensionnés s'inscrivent dans un modèle d'industrialisation des productions agricoles et alimentaires allant à l'encontre de la nécessaire transition vers l'agroécologie et de la relocalisation de l'alimentation. Comment peut-on continuer à soutenir un modèle qui vient concurrencer des productions artisanales qui, elles, s'inscrivent dans une logique de territoire, d'emplois pérennes, de valeur ajoutée, de protection de la qualité du sol, de l'eau, de l'air...

Une autre voie est possible aujourd'hui, fondée sur la qualité des produits, le bien-être animal avec des tailles d'élevage raisonnables, et le respect de l'environnement.

Agriculture biologique

Victoire contre les serres chauffées

En juillet 2019, Joël Labbé, aux côtés d'une centaine de parlementaires, a appelé le gouvernement à refuser l'utilisation de serres chauffées en France pour la production de fruits et légumes biologiques, et à défendre cette interprétation cohérente du règlement européen auprès de la Commission européenne. Un arbitrage qu'il jugeait "*capital pour défendre une Bio éthique, attendue par nos concitoyens et précieuse pour la transition agroécologique de notre pays*". Le cahier des charges bio impose, en effet, le respect des cycles naturels et une utilisation responsable de l'énergie, et n'est pas compatible avec la production de concombres ou tomates en plein hiver. Grâce à une mobilisation massive de la fédération des agriculteurs biologiques, des ONG et des citoyens, la pratique est désormais fortement limitée avec une interdiction de vente de produits bio sous serres chauffées avant le 30 avril et une exigence d'énergie 100 % renouvelable.



Fête des plantes et de la Bio

► 06/09/20

Conférence de Joël Labbé
« Et si on remplaçait les pesticides par des plantes ? » à Lons-le-Saunier,
lors de la 4^e édition de la
Fête de la bio jurassienne.



Restauration scolaire

20 % de bio d'ici 2022 dans les cantines... enfin !

En 2016, la députée écologiste Brigitte Allain avait échoué à faire adopter sa proposition de loi qui suggérait 20 % de bio et 40 % de local dans la restauration collective publique, face aux craintes d'un risque de surcoût pour les collectivités et d'un recours massif à l'importation. C'est sur la base des mêmes arguments, qu'en juin 2018, la commission des Affaires économiques du Sénat a retiré un article du projet de loi agriculture et alimentation, qui imposait à nouveau 20 % de bio dans la restauration collective à l'horizon 2022. Une forte mobilisation de la société civile, ainsi que la lettre ouverte co-rédigée par Joël Labbé et Gilles Pérole, élu à Mouans-Sartoux où le 100 % bio est en vigueur, ont permis de revenir sur cette position en séance plénière. Joël Labbé avait également demandé un vote à scrutin public, estimant que "cette transparence impose aux sénatrices et sénateurs d'être plus attentifs aux attentes des citoyens". Le premier rapport de l'Observatoire de la restauration collective bio et durable, en 2017, avait démontré que le prix moyen d'un repas contenant 20 % de bio dans les cantines scolaires n'était pas plus élevé qu'un repas 100 % conventionnel. Et de nombreuses collectivités sont déjà engagées vers plus de bio et de local par la mise en place de politiques alimentaires innovantes. La mesure a finalement été adoptée. "Rien n'arrête une idée dont le temps est venu" a déclaré Joël Labbé le jour du vote, citant Victor Hugo.



Origine du miel

Un étiquetage pour plus de transparence

Sans le savoir, les Français consomment 80 % de miel importé, une situation préjudiciable pour les consommateurs, comme pour les producteurs. Alors que nos apiculteurs sont des acteurs locaux de la biodiversité, ils sont victimes de la concurrence déloyale de mélanges de miels d'importation, notamment chinois ou ukrainiens, qui se révèlent trop souvent frauduleux. Pour en finir avec cette opacité, Joël Labbé a signé en juin 2019, avec 135 de ses collègues parlementaires, un appel demandant au gouvernement d'inscrire dans la loi agricole et alimentation, le renforcement de l'information du consommateur sur l'origine des miels et le soutien à la production de miel français.

En mai 2020, le Parlement a définitivement approuvé cette mesure d'étiquetage des mélanges de miel en 2^e lecture du projet de loi relatif à la transparence de l'information sur les produits agricoles et alimentaires, qui entrera en application le 1^{er} janvier 2021. Une satisfaction pour Joël Labbé, qui a poussé pétitions et tribunes pour défendre la cause des apiculteurs français, déjà bien affectés par les fortes mortalités de leurs colonies d'abeilles.

Agir maintenant pour sauver l'apiculture

> 25/05/18

Visite de l'exploitation d'un apiculteur breton en difficultés suite à la perte de ses cheptels. La mortalité des abeilles est bien réelle, et dramatique pour la biodiversité comme pour l'ensemble de la filière.



Projets Alimentaires Territoriaux

Relocalisons notre alimentation

Dans le cadre de ses interventions dans l'hémicycle ou sur le terrain, Joël Labbé n'a eu de cesse de rappeler l'intérêt des projets alimentaires territoriaux (PAT), introduits par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt de 2014, pour engager la transition agricole et alimentaire de nos territoires. Outils efficaces au service des collectivités territoriales pour créer des dynamiques de relocalisation, ils permettent de générer une économie agricole de proximité et une politique alimentaire répondant aux besoins des populations. Joël Labbé a porté de nombreux amendements pour accroître les moyens dédiés aux PAT, notamment lors du dernier projet de loi de finances. Sur ce sujet de la relocalisation de l'alimentation, il a participé à de multiples événements depuis 2017 : rencontres du Réseau National des Projets Alimentaires Territoriaux, lancement du site internet interactif PARCEL (Pour une Agriculture Résiliente Citoyenne et Locale), colloque "Reterritorialisation de l'alimentation : quelles contributions à la durabilité des systèmes alimentaires ?" coordonné par l'INRA, Assises territoriales de la transition agroécologique et de l'alimentation durable à Montpellier, Printemps de l'alimentation durable à Oléron... Pour Joël Labbé, la question de la relocalisation de l'alimentation, et donc celle de la sûreté alimentaire, est centrale : *"Tout ce qu'on pourra relocaliser sera autant de gagné pour la rémunération des agriculteurs, mais aussi pour la réconciliation avec le monde agricole"*.



Résilience alimentaire des territoires et sécurité nationale

Un enjeu majeur pour demain

En décembre 2019, Joël Labbé a soutenu la proposition de résolution portant sur la résilience alimentaire des territoires et la sécurité nationale, présentée par sa collègue, la sénatrice Françoise Laborde (groupe RDSE). De nombreux rapports s'accordent à dire qu'il y a urgence à adapter notre système de production et de consommation aux changements climatiques. Face à ces menaces, nos villes comme nos campagnes ne sont pas préparées, sous perfusion des grandes surfaces et de leurs systèmes logistiques. Leur taux d'autonomie alimentaire est de l'ordre de 2 % pour les aires urbaines, et guère plus pour les territoires ruraux, qui dépendent en définitive quasiment des mêmes circuits d'approvisionnement. En ce sens, garantir les conditions d'un niveau minimum de sécurité et d'approvisionnement alimentaire est un devoir pour les autorités publiques qui doivent être en mesure d'assurer une chaîne résiliente, allant du foncier agricole nourricier au consommateur.

Un jardin pédagogique à l'école

> 23/09/19

Rencontre avec les élèves de l'école La Touline à Arradon, dont Joël Labbé parraine depuis 2018 le jardin pédagogique. Une expérience de sensibilisation à l'environnement qu'il aimerait voir étendue à l'ensemble des écoles françaises.



CETA

Un traité contre le climat

Dans la lutte pour le climat, de très nombreuses organisations de la société civile et une partie de la classe politique se mobilisent ces derniers mois contre le CETA, ce traité de libre-échange visant à intensifier le commerce entre l'Union européenne et le Canada. Joël Labbé est de ceux qui dénoncent un traité qui encouragera les flux commerciaux, donc les transports de marchandises et les émissions de gaz à effet de serre, et qui autorisera l'arrivée en Europe et en France de produits issus de pratiques agricoles prohibées sur notre sol, ou de sables bitumeux, l'un des pétroles les plus sales de la planète. Le CETA fait indéniablement peser de lourdes menaces sur le monde agricole, la santé, l'emploi, les services publics, la démocratie et l'urgence climatique. Les députés ont adopté à une courte majorité le projet de loi autorisant la ratification du traité en juillet 2019. Alors qu'à son tour, le Sénat doit prochainement se prononcer sur le CETA, Joël Labbé a organisé avec le Collectif sénatorial Urgence Climatique une audition de l'ensemble des ONG et syndicats agricoles opposés au traité.

Convention Citoyenne pour le Climat

Des propositions ambitieuses

Joël Labbé défend depuis longtemps la participation citoyenne à la fabrique de la loi. Mise en place par le gouvernement suite au "Grand débat national" né de la crise des Gilets Jaunes, la Convention citoyenne pour le climat a permis à 150 citoyens tirés au sort de proposer ensemble des mesures fortes, ambitieuses sur le plan climatique et sociales de justice sociale. Bon nombre d'entre elles rejoignent les combats menés par Joël Labbé depuis des années. Dans le cadre des textes budgétaires pour 2020 et 2021, Joël Labbé et les membres du groupe écologiste du Sénat ont défendu des amendements reprenant certaines propositions émises par la Convention, comme la TVA à 5,5 % pour les billets de trains, l'exonération de la TVA sur les produits commercialisés en circuit court, l'augmentation du fonds vélo pour financer des pistes cyclables... C'est maintenant au gouvernement de prendre ses responsabilités et de se saisir de ces propositions pour enfin amorcer une politique écologique et solidaire, rendue plus que nécessaire par l'urgence environnementale. D'autant plus que le Conseil d'État vient de donner trois mois au gouvernement pour prouver qu'il respecte ses engagements climatiques, suite au recours visant "l'inaction climatique" de la France, déposé par la ville de Grande-Synthe et rejointe par les associations de l'Affaire du Siècle, dont la pétition pour plus de justice climatique avait récolté plus de 2 millions de signatures en 2018.



Les jeunes pour le climat

> 15/03/19

Manifestations soutenues par Joël Labbé pour dénoncer l'inaction climatique des gouvernements, dans le cadre du mouvement mondial *Fridays for future*, suivi dans plus de 100 pays, initié par la jeune activiste suédoise Greta Thunberg.



HABITAT ALTERNATIF

Yourtes, tipis, roulottes, mais aussi projets d'oasis... De nouveaux modes de vie fondés sur la sobriété et l'autonomie, et bien souvent sur d'autres modes de gouvernance, émergent depuis plusieurs années sur nos territoires. Le développement et la diversification de ces alternatives au logement classique impliquent de revoir une réglementation inadaptée. Joël Labbé milite pour que soit élaboré un cadre juridique facilitant l'installation de ces nouveaux types d'habitat.



AGRICULTURE INSULAIRE

Dans les îles, notamment bretonnes, les activités agricoles rencontrent des difficultés d'accès au foncier et aux infrastructures compte tenu de leur situation géographique, dans un contexte d'attractivité touristique et résidentielle et de sanctuarisation du littoral. Joël Labbé suit les travaux initiés par le Réseau Agricole des Îles Atlantiques et le CPIE de Belle-Île-en-Mer, afin que soient reconnues ces spécificités insulaires et que des solutions législatives et/ou réglementaires puissent pallier les difficultés rencontrées.

OSTRÉICULTURE

En lien avec les ostréiculteurs traditionnels, Joël Labbé continue à se battre afin d'obtenir la mise en place d'un étiquetage réglementaire différenciant les huîtres issues d'écloseries et les huîtres traditionnelles, nées en mer, pour une plus grande transparence envers le consommateur. Le projet de loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire, en 2018, a permis le vote d'un amendement en ce sens. Malheureusement, une partie du texte a été retoquée par le Conseil constitutionnel pour des questions de procédure et non de fond. Joël Labbé suit également la question de l'encadrement des écloseries et de leurs risques sur le milieu marin.



STATUT DE L'ÉLU ET DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Joël Labbé est partisan de plus de démocratie participative et souhaite que les citoyens puissent être associés plus largement à l'élaboration des lois. La Loi Labbé a d'ailleurs été la première loi co-construite avec les citoyens, via la plateforme numérique "Parlement & Citoyens". Il a ensuite renouvelé l'expérience d'une consultation publique sur la loi biodiversité en 2015, puis en 2017, aux côtés du sénateur Henri Cabanel, sur deux projets de loi portant sur le statut de l'élu et la participation à la vie démocratique. Dans le cadre de la révision constitutionnelle, il a appelé à la tenue d'États généraux de la démocratie incluant des collectifs citoyens ainsi que des dispositifs massifs de participation directe.

Germes de transition

> 24/07/20

Échanges avec les acteurs du projet d'oasis « Demain en main » à Local-Mendon, un projet d'écovillage citoyen au service de la transition écologique, sociale et économique.



Sénat

Palais du Luxembourg
15, rue de Vaugirard - 75291 Paris cedex 06
Tél. 01 42 34 27 96
j.labbe@senat.fr

Collaboratrice parlementaire

Fanny Duperray / 07 78 10 05 64
Chargée du suivi législatif
j.labbe@senat.fr

Permanence parlementaire

7, rue des Lavandières - 56250 Saint-Nolff
Tél. 02 97 48 42 54
bureau.j.labbe@senat.fr

Collaboratrices parlementaires

Karine Grosjean / 06 16 91 56 79
Chargée des relations élus et acteurs locaux
k.grosjean@clb.senat.fr

Sylvie Valet / 06 18 75 02 24

Chargée de communication
s.valet@clb.senat.fr

www.joellabbe.fr

 facebook.com/joellabbe

 [JLabbeSenat](https://twitter.com/JLabbeSenat)

Directeur de la publication : Joël Labbé

Réalisation : Karine Grosjean
et Sylvie Valet.

*Imprimé à 5 000 exemplaires
sur papier certifié PEFC.*



**GROUPE
ÉCOLOGISTE
DU SÉNAT**
SOLIDARITÉ & TERRITOIRES